

Saleilles

INFOS

JUIN / JUILLET 2018

N° 136

DECLARATION DES FORAGES DONT LE PRELEVEMENT EST SUPERIEUR A 1.000 M³/AN ET DES FORAGES DOMESTIQUES DONT LE PRELEVEMENT INFERIEUR A 1.000 M³/AN



Les nappes profondes du Pliocène sont une ressource majeure dans la plaine du Roussillon, notamment pour l'alimentation en eau potable et elle constituent sur certains secteurs la seule ressource disponible pour les usages économiques. Aujourd'hui, l'ensemble des prélèvements excède la capacité de recharge annuelle de cette ressource et conduit à sa dégradation qui, à terme, peut obérer les usages actuels.

► Ainsi, la Préfecture a engagé un recensement des **forages existants dont le prélèvement est supérieur à 1.000 m³/an afin d'octroyer des droits à prélever** dans le respect des volumes prélevables. Au-delà de la régularisation administrative, cette démarche a pour but d'organiser le partage de la ressource disponible : elle constitue la dernière opportunité pour les propriétaires de forages non déclarés dont le prélèvement est supérieur à 1.000 m³/an **de bénéficier d'une autorisation de prélèvement.**

Cette campagne de recensement est basée sur le volontariat et le sens des responsabilités des usagers mais il est important de souligner que ceux qui ne seront pas entrés dans la démarche seront considérés comme des contrevenants s'exposant à des suites administratives ou pénales. Un plan de contrôle renforcé sera mis en œuvre cette année sur le département par les polices de l'environnement compétentes.

► En ce qui concerne les **forages dits "domestiques" prélevant moins de 1.000 m³/an**, leur recensement est un enjeu collectif considérable du fait du nombre très élevé de ces forages et des risques de contamination des nappes souterraines qu'ils présentent.

Depuis le 1er janvier 2009, le Code Général des Collectivités Territoriales a confié aux communes, la responsabilité du recensement et du contrôle.

Les propriétaires de forages domestiques ne sont pas soumis à la redevance pour prélèvement perçues par l'Agence de l'Eau mais ils doivent néanmoins **déclarer leurs ouvrages et leurs usages en mairie en déposant le formulaire CERFA 13837-02.** Il appartient ensuite au maire d'accuser réception dudit formulaire et de procéder à la saisie des données dans une plateforme nationale de données.

S'agissant des contrôles de ces forages domestiques, il est important de souligner le rôle majeur des services publics de distribution de l'eau potable dans ce dispositif. Lorsqu'une propriété est raccordée au réseau public d'eau potable, le contrôle d'un éventuel forage domestique est réalisé par le service public de l'eau (régie directe ou délégataire) conformément à l'article L.2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce contrôle est à la charge de l'abonné, selon le barème fixé par le règlement de service.

La déclaration de forage permet au particulier d'éviter d'avoir à payer une majoration des frais de contrôle et d'être prévenu, par l'administration, en cas de pollution ou de mesures de gestion sur un secteur particulier.

LA COLLECTE ESTIVALE DES ORDURES MENAGERES

Nous vous rappelons que la collecte supplémentaire hebdomadaire des ordures ménagères (bac vert) en **secteur pavillonnaire** durant la saison estivale se déroulera sur 9 semaines, à savoir, du 2 juillet au 2 septembre 2018.

Cette information, est d'ores et déjà en ligne sur le site de "Perpignan Méditerranée Métropole", à l'adresse: <https://www.perpignanmediterraneemetropole.fr/single-post/2016/09/15/Saieilles-collecte-des-d%C3%A9chets>

AVIS AUX PROPRIETAIRES D'ANIMAUX DE COMPAGNIE

La présence de nombreux chats errants a été signalée sur la commune notamment dans les zones artisanales, ce qui causeraient des désagréments chez des particuliers proches des zones.

La municipalité rappelle qu'en vertu de l'arrêté municipal n° 82/2017 du 17/10/2017 :

" Tout animal errant ou en état de divagation trouvé sur le domaine communal public ou privé, sera immédiatement saisi et pris en charge par la fourrière animale SA "Chenil-Service" et déposé à la fourrière animale située au Polygone Nord de Perpignan -Chemin de la Llabanère, le cas échéant,, sur réquisition de la Police Municipale.

Dans le cas où le propriétaire de l'animal capturé est identifié, il sera systématiquement verbalisé dans les conditions prévues par le Code de la Route et l'animal ne pourra être restitué qu'après règlement des frais de fourrière."

En ce qui concerne les chiens, il est demandé aux propriétaires, d'une part, de veiller à ramasser les crottes de leur animal sur la voie publique, sous peine d'être verbalisé en vertu de l'article R.632-1 du Code Pénal, d'autre part, de veiller à ce que ceux-ci n'aboient pas de manière intempestive surtout à des heures tardives. Le collier anti-aboiements peut être une solution efficace pour ne pas gêner le voisinage.

TRANSPORTS VOYAGEURS : SANKEO EVOLUE

C'est un réseau de bus entièrement repensé qui fonctionnera le lundi 3 septembre 2018 avec une offre de mobilité construite autour de trois lignes urbaines structurantes : les lignes A, B et C.

Ces trois lignes sont réorganisées en fonction des heures de la journée et une nouvelle gamme de services de transport sur réservation est prévue dans trois zones de la métropole afin de répondre à l'objectif recherché : *"Plus de bus et plus longtemps dans la journée !"*

► A, B ET C : TROIS LIGNES URBAINES STRUCTURANTES SUR LE CŒUR DE LA MÉTROPOLE

Actuellement, près de 3 millions de voyages par an sont effectués sur les lignes 2, 4 et 8.

Le 3 septembre, ces lignes seront renommées, ligne A (ex ligne 4), ligne B (ex ligne 2) et ligne C (ex ligne 8) et deviendront les 3 grandes lignes urbaines structurantes du nouveau réseau sur le cœur de la métropole en desservant les principaux points d'intérêts de Perpignan (centres commerciaux, hôpitaux, pôles administratifs, université...).

Leurs horaires de fonctionnement sont élargis en passant de 5h30 à 22 h sur la ligne A et de 6h30 à 21 h sur les lignes B et C. Leurs fréquences s'améliorent aussi avec un bus toutes les 10 minutes sur la ligne A et toutes les 15 minutes sur les lignes B et C (de 7h à 20h).

► DES SERVICES RÉORGANISÉS EN FONCTION DES HEURES DE LA JOURNÉE

Toutes les lignes complémentaires aux lignes A, B et C ont été repensées afin de bien se connecter entre elles, ce qui implique de nouveaux horaires, de nouveaux itinéraires et aussi une nouvelle numérotation des

lignes.

- **En heures de pointe**, de 7h à 9h et de 16h à 19h, la plupart des lignes extérieures à la commune de Perpignan poursuivent leur terminus jusqu'au centre-ville.
- **En heures creuses**, de 9h à 11h30 et de 14h à 16h, un nouveau service de transport sur réservation sera mis en place dans certaines communes de la métropole et permettra de rejoindre des pôles de correspondances pour se connecter aux lignes A, B et C.

► UNE NOUVELLE GAMME DE SERVICES DE TRANSPORT SUR RÉSERVATION

Sankéo propose une nouvelle gamme de services de transport sur réservation, toute l'année, du lundi au samedi (le dimanche, le fonctionnement du TSR actuel sera conservé) dans trois zones de la métropole : les zones de l'Agly, des Aspres et du Littoral.

Ce nouveau service permettra de relier les communes entre elles sans avoir (dans la zone concernée) à transiter par Perpignan.

Le transport sur réservation proposera également un **service spécifique pour les clients de la Gare TGV et de l'Aéroport, du lundi au dimanche, de 20h30 à 22h30.**

Une information voyageur plus lisible et accessible dès le 03 septembre 2018

La restructuration du réseau Sankéo est une opportunité pour « tout remettre à plat » avec une nouvelle numérotation des lignes pour une meilleure compréhension, une nouvelle signalétique aux arrêts

pour mieux guider les voyageurs et la refonte de tous les supports d'information (nouveaux plans, dépliants horaires en remplacement des guides bus, etc.).

Une vaste campagne d'information lancée depuis le 05 juin 2018

Afin d'accompagner ces changements, une vaste campagne de communication grand public a été lancée depuis le 05 juin avec les ambassadeurs Sankéo qui viennent à votre rencontre. Deux conducteurs Sankéo portent également les messages du nouveau réseau de la rentrée prochaine.

Enfin, un important dispositif d'information sera déployé tout l'été auprès de l'ensemble des habitants, avec l'appui de toutes les mairies de la Métropole, ainsi qu'un bus-info Sankéo qui circulera dans toutes les communes et une présence terrain renforcée dès le 29 août aux arrêts pour guider les voyageurs.

D'autres projets de mobilité à venir...

- **Une nouvelle agence commerciale** ouvrira ses portes à l'automne 2018. Située quai Sadi Carnot à Perpignan, elle proposera également la location de vélos électriques avec des formules courtes, moyennes et longues durées.

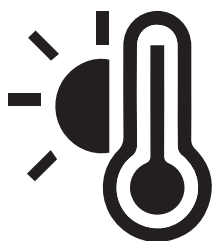
- **3 lignes Express « Sankéo plage » seront mises en services dès l'été 2019**, du lundi au dimanche, au départ de la Gare TGV et du centre-ville de Perpignan en direction de Sainte-Marie-la-Mer, Torreilles, Le Barcarès et Canet-en-Roussillon.

Plus d'infos :

Les habitants de l'agglomération peuvent s'informer tout au long de l'été sur les nouveautés du réseau sur sankeo.com, sur les réseaux sociaux et auprès du service client Sankéo au :

0 800 800 370 et dans les agences commerciales.

ATTENTION A LA CANICULE



En période de canicule, il est nécessaire d'être attentif envers soi-même et envers les personnes qui nous entourent sur les symptômes de la déshydratation : crampes, fatigue inhabituelle, maux de tête, fièvre supérieure à 38 degrés, vertiges/nausées, propos incohérents. Il est bon de savoir qu'à partir de 60 ans, les personnes peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Pour cela, il suffit de contacter la mairie ou le CCAS (Tel : 04 68 37 70 71).

Les bons gestes et réflexes à avoir sont : boire régulièrement de l'eau, mouiller son corps et se ventiler, manger en quantité suffisante, éviter les efforts physiques, éviter de boire de l'alcool, maintenir sa maison au frais en fermant les volets, donner et prendre régulièrement des nouvelles de ses proches. Les personnes les plus sensibles sont les femmes enceintes, les bébés, les personnes âgées. Si l'on prend des médicaments, il ne faut pas hésiter à prendre conseil auprès de son médecin.

ASSOCIATIONS

LE VELO CLUB DE SALEILLES

L'association " Le Vélo Club de Saleilles " propose des "Sorties Dames et accompagnateurs". Ces sorties à vélo sont très cool...Ce sont la plupart du temps des promenades sur piste cyclable ou des sorties avec remorque pour VTT, VTC ou Vélos Routes. Ces sorties sont organisées toute l'année, sans interruption, le mercredi et le samedi " même durant les vacances " dans un esprit convivial. A l'arrivée de chaque promenade, le club offre thé, café, boissons, petits gâteaux secs... **Les enfants, à partir de 10 ans, sont également les bienvenus, avec l'accord des parents. Pour participer à ces sorties, il faut être adhérent au club (25 € pour l'année, prix fixé par le Comité Directeur pour l'année 2018) et porter obligatoirement la tenue du club (maillot). Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter : Veloclubsaleilles66@gmail.com**

FETE VOTIVE - COMITE DES FETES

Comme chaque année, **la fête votive de Saleilles se tiendra le premier week-end du mois d'août**, à savoir du vendredi 3 au dimanche 5 août 2018. En revanche, faute de bénévoles pour l'organisation de ladite commémoration, il n'y aura pas de repas organisé.

Néanmoins, toute personne intéressée pour participer bénévolement à l'organisation de cette manifestation peut se faire connaître auprès du comité des fêtes, soit en appelant le : **07 82 39 09 25 soit, par mail à : comitedesfetes.saleilles@gmail.com**.

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE COMMUNIQUE

La bibliothèque municipale sera ouverte tout l'été aux jours et horaires habituels.
Toutefois, **elle sera fermée une semaine du lundi 30 juillet au samedi 11 août inclus.**



SOIREE CARITATIVE

Le 21 juillet 2018, une soirée caritative se tiendra sur le parking du supermarché G 20 au profit de deux associations : le Sourire d'Ugo (Ugo, enfant de Villeneuve de la Raho atteint d'une maladie rare) et Mucovie 66 (association active contre la mucoviscidose portée par un saleillenc, Stéphane Mathieu).

Ce soir-là, 4 stands seront à votre disposition : barbier et coiffeuse pour coupe brushing et rasage barbe, bar (bière pression et boissons fraîches sans alcool), Vin " Mas Alart " (bouteille ou au verre) et Restaurations sur commande :

- "La PATA NEGRA" : Tapas 20 € : plateau charcuterie, manchego, et pan con tomate
Tél : 04 68 80 33 12 (4 à 6 personnes)
- "MICHEL ROGER TRAITEUR" : brochette au feu de bois 5 € : Poulet ou bœuf aux aromates avec frite
Tél: 04 68 21 29 19
- "Snack "O' SOLEIL GOURMAND" " : pizzas, burger, frites, tacos **Tel: 04 68 22 90 61**

Un concert gratuit sera donné pour l'occasion avec le groupe « Les Débranchés » (blues, rock année 60) à 19 h 00, suivie à 21h30 du groupe « Les « Deep Reason » (reprise rock années 90 à nos jours). Des Jeux gonflables (Cabane du Yéti- 1€) sont également prévus pour les enfants. Il y aura aussi des tables et chaises à disposition (120 places). **Pour tout renseignement, contacter "BARBIER Organisateur" au : 04 68 37 76 98.**

LE CCAS COMMUNIQUE

SORTIE FAMILIALE « AQUALAND SAINT CYPRIEN » le dimanche 29 juillet 2018. Départ à 10h00 devant la mairie - Retour vers 18h00 Les inscriptions sont ouvertes (nombre de places limitées). Conditions de ressources exigées (Quotient familial inférieur ou égal à 660 euros) .Contact CCAS secrétariat 04.68.37.70.71

ANNONCES

► Nous vous présentons dans le précédent "Saleilles infos" : "**LES PANIERS DE LA PACHAMAMA**" qui est un projet familial d'installation en maraîchage biologique pour une alimentation saine et locale. Vous trouverez ci-joint les coordonnées : **Contact : Christopher Woods au 06.50.68.42.34, ou bien par mail, à l'adresse paniers.pachamama@gmail.com**

► **LE GLOBE** : enfin les beaux jours ! Le Restaurant "Le Globe" à Saleilles ouvre ses jardins, venez profiter d'un savoureux repas en extérieur ! Nouvelle carte, nouvelle formule... mais toujours gratuit pour les enfants ! Les jeudis soir : cargolade à volonté ! Les vendredi SARDINADE ! et tous les samedis, paella à volonté... pour 20 € ! Ambiance grillade, brochette, salade et cocktail ! Le Globe... l'adresse gourmande de votre été, zone Calicéo à Saleilles face au Lac ! **Infos réservation : 04 68 22 22 22**

A noter sur vos agendas

► **CEREMONIE DU 14 JUILLET** : Samedi 14 juillet : départ du défilé à 11 heures devant la mairie

► **SOIREE CARITATIVE** : Samedi 21 juillet, à partir de 19 heures sur le parking du supermarché G 20 : concert + jeux gonflables.

► **SOIREE MOUSSE** : Samedi 21 juillet : Place Pouquet à côté de la Mairie.

► **FETE VOTIVE** : du Vendredi 3 août au Dimanche 5 août - Toute la journée - Salle

Polyvalente, Salle Grégoire et Place Pouquet.

► **DON DU SANG** : Mardi 4 septembre, de 14h30 à 19 h 30, salle polyvalente de la mairie.

► **REUNION PUBLIQUE AVEC "MA MUTUELLE-MA SANTE"** : Jeudi 6 septembre à 18 h 30, salle polyvalente de la mairie.

► **FORUM DES ASSOCIATIONS** : Dimanche 9 septembre de 9 heures à 13h, au gymnase José Arriéta.